

Année	Chiffre-indice de l'emploi
1921..	81.1
1922..	81.6
1923..	89.3
1924..	85.3
1925..	86.
1926..	92.1
1927..	95.6

Le tableau ci-dessus accuse une augmentation de 81, à l'époque où mes honorables amis détenaient les rênes du pouvoir, à 95 pour l'instant. En ce qui regarde toutes les industries, les chiffres sont les suivants:

Année	Chiffre-indice de l'emploi
1921..	87.8
1922..	87.9
1923..	94.6
1924..	92.3
1925..	92.5
1926..	98.4
1927..	103.4

Ou encore, si nous tenons compte du nombre total en moyenne des ouvriers employés dans les industries manufacturières, ainsi que le fait voir le recensement,—et ces chiffres sont extraits des rapports des divers établissements,—les chiffres sont les suivants:

Année	Nombre d'employés
1922..	474,000
1923..	575,000
1924..	508,000
1925..	544,000
1926..	581,000
1927 chiffre approximatif..	611,000

Soit un accroissement constant du nombre des emplois d'année en année.

En ce qui regarde l'immigration, mes honorables amis de la gauche dans leur amendement prétendent que:

Que les mesures proposées par le Gouvernement n'aient pas pour but d'encourager le retour des Canadiens vers leur patrie.

Or, cette assertion est inexacte, car les statistiques du ministère de l'Intérieur établissent d'une façon concluante que les Canadiens établis aux Etats-Unis reviennent au pays. Pendant nombre d'années, le Canada a négligé de préparer les statistiques à ce sujet de sorte les honorables membres de la gauche ont tiré profit de cette circonstance. D'autre part, le département de l'Immigration des Etats-Unis prenait note pour ainsi dire de tout étranger qui mettait le pied sur le sol américain dans un but quelconque et l'inscrivait comme immigrant sur sa propre déclaration. Or, je le repète, notre département d'Immigration ne recueillait pas de statistiques correspondantes, de sorte que les chiffres américains étaient de nature à induire en erreur; mes honorables amis de la gauche commencèrent à les exploiter au grand désavantage du Canada. En 1924 toutefois, le Gouvernement commença à tenir compte du nombre

des Canadiens rapatriés après un séjour de six mois au plus et de moins de trois ans aux Etats-Unis. Cette statistique a trait aux Canadiens des deux sexes qui sont entrés aux Etats-Unis à titre d'immigrants et qui sont rapatriés sur leur déclaration qu'ils reviennent au pays pour y demeurer en permanence. Voici les chiffres:

Année	Canadiens rapatriés des-Etats-Unis
1924-1925..	43,775
1925-1926..	47,221
1926-1927..	56,957

Voici qui fait voir de quelle manière le programme inauguré par le Gouvernement du jour contribue à ramener au pays des Canadiens qui s'expatrièrent jadis de l'autre côté de la frontière. Voici le classement des Canadiens rapatriés des Etats-Unis:

D'origine canadienne..	49,255
Sujets britanniques ayant acquis le droit de domicile au Canada.. . . .	5,326
Naturalisés citoyens canadiens.. . . .	2,376
Total..	56,957

J'en viens maintenant aux assertions qu'ont faites les honorables membres de la gauche et, à mon avis, la plus catégorique a été faite par l'honorable député de Fort-William (M. Manion) de sorte que la majeure partie du débat a roulé sur cette question. Les arguments avancés par mon honorable ami ont trait au troisième paragraphe de l'amendement de la gauche, qui est ainsi conçu:

Que les mesures proposées par le Gouvernement n'aient pas pour but d'empêcher l'immigration continue de nos gens vers les Etats-Unis.

L'honorable député de Fort-William fit cette assertion:

L'an dernier, d'après les statistiques américaines, 84,000 Canadiens ont franchi la frontière.

C'est bien, si je ne me trompe, ce que mon honorable ami disait.

L'hon. M. MANION: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce que je tiens à lui signaler,—et je suis d'avis qu'il le sait,—c'est qu'il persiste à consulter les statistiques américaines et ne puise pas ses renseignements à des sources canadiennes.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami me permettra de lui dire où je puise mes renseignements? Ils proviennent du ministre de l'Immigration des Etats-Unis, et c'est là incontestablement la source la plus autorisée qui soit dans ce pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je préférerais voir mon honorable ami se renseigner auprès du ministre de l'Immigration du Canada.